

Monsieur DE SA TEIXEIRA JOS

PLACE DE LA PREVOTE
33670 CREON

COMPTES ANNUELS

01/04/2024 au 31/03/2025

SAS Salas-Gordo & Coelho

05 56 23 27 39 - info@cabinet-asg.com - www.salas-gordo-coelho.com

8, rue Armaury de Craon **33670 Créon**

4, avenue de Berlincan **33160 St-Médard-en-Jalles**

SAS au capital de 150 000 € - SIRET 484 170 881 - APE 69207

Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables  Cabinet membre de la Communauté des Experts en Gestion



Sommaire

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

<i>Attestation (sans observations)</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion (Activité mixte)</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)</i>	<i>7</i>
<i>----- ETATS FISCAUX -----</i>	<i>8</i>
<i>BIC - Déclaration 2031 - Impot sur le revenu</i>	<i>9</i>
<i>BIC - Déclaration 2031bis - Impot sur le revenu</i>	<i>10</i>
<i>BIC - Déclaration 2031ter (BisSuite)- Impôt sur le revenu</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits</i>	<i>15</i>
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	<i>16</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE** relatifs à l'exercice du **01/04/2024** au **31/03/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 102 470 euros

Chiffre d'affaires : 20 275 euros

Résultat net comptable : -322 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Créon

Le 09/05/2025

Signature

Alexandre SALAS-GORDO
Expert-Comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	303	303		
	Fonds commercial (1)	92 232		92 232	92 232
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	20 039	20 039		
	Autres immobilisations corporelles	3 049	3 049		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	91		91	91
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 277		2 277	2 277
TOTAL (II)		117 992	23 392	94 600	94 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	7 870		7 870	10 023
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	7 870		7 870	10 023
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		125 862	23 392	102 470	104 623
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 277	2 277
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	102 093	104 758
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(322)	(310)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	101 771	104 447
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	699	176
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	699	176
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	102 470	104 623
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(321,78)	(310,40)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		699	176
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/04/2024 31/03/2025	12 mois	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
MARGES (Commerciale + Production)	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)					-66,67	
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	327	1,61	314	1,75	13	4,14
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(327)	-1,61	(314)	-1,75	(13)	-4,17
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	5	0,03	4	0,02	1	34,54
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante					-90,00	
RÉSULTAT EXPLOITATION	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/04/2024	12	01/04/2023	12	Variations	%
	31/03/2025	mois	31/03/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	94 600	92,32	94 600	90,42		
Concessions brevets et droits similaires						
CONCESSIONS DROIT S SIMILAIRES	303	0,30	303	0,29		
CONCESSIONS DROIT S SIMILAIRES	(303)	-0,30	(303)	-0,29		
Fonds Commercial	92 232	90,01	92 232	88,16		
FONDS COMMERCIAL	92 232	90,01	92 232	88,16		
Installations techniques, matériel et outillage						
MATERIEL INDUSTRIEL	20 039	19,56	20 039	19,15		
AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	(20 039)	-19,56	(20 039)	-19,15		
Autres immobilisations corporelles						
INSTALLATIONS GENERALES AMENAG	3 049	2,98	3 049	2,91		
AMORT INST ALLATIONS GENERALES	(3 049)	-2,98	(3 049)	-2,91		
Autres participations	91	0,09	91	0,09		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	91	0,09	91	0,09		
Autres immobilisations financières	2 277	2,22	2 277	2,18		
DEPOTS ET CAUTION VERSES	2 277	2,22	2 277	2,18		
TOTAL III - Actif Circulant NET	7 870	7,68	10 023	9,58	(2 153)	-21,48
Disponibilités	7 870	7,68	10 023	9,58	(2 153)	-21,48
CREDIT AGRICOLE	7 870	7,68	10 023	9,58	(2 153)	-21,48
TOTAL DU BILAN ACTIF	102 470	100,00	104 623	100,00	(2 153)	-2,06

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/04/2024	12	01/04/2023	12	Variations	%
	31/03/2025	mois	31/03/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	101 771	99,32	104 447	99,83	(2 676)	-2,56
Capital Social ou individuel	102 093	99,63	104 758	100,13	(2 665)	-2,54
COMPTE DE L'EXPLOITANT	104 447	101,93	108 611	103,81	(4 163)	-3,83
RETRAIT EXPLOITANT	(12 333)	-12,04	(10 137)	-9,69	(2 196)	-21,67
APPORT COMPTE EXPLOITANT	9 979	9,74	6 284	6,01	3 695	58,81
Résultat de l'exercice	(322)	-0,31	(310)	-0,30	(11)	-3,67
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	699	0,68	176	0,17	523	297,16
Dettes fiscales et sociales	699	0,68	176	0,17	523	297,16
TVA A DECAISSER	699	0,68	176	0,17	523	297,16
TOTAL DUBILAN PASSIF	102 470	100,00	104 623	100,00	(2 153)	-2,06

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

Etat exprimé en euros	01/04/2024	12	01/04/2023	12	Variations	%
	31/03/2025	mois	31/03/2024	mois		
Montant net du chiffre d'affaires	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
Marge commerciale						
Production vendue	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
PRODITS ACTIVITES ANNEXES			300	1,67	(300)	-100,00
REDEVANCES LOC GERANCE 20 %	20 275	100,00	17 658	98,33	2 617	14,82
Production de l'exercice	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
Marge brute de production	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
MARGES (Commerciale + Production)	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
Autres charges externes	20 275	100,00	17 958	100,00	2 317	12,90
LOCATIONS IMMOBILIERE	20 275	100,00	17 658	98,33	2 617	14,82
CHARGES LOCATIVES			300	1,67	(300)	-100,00
Valeur ajoutée produite						-66,67
Impôts, taxes & versements assimilés autres	327	1,61	314	1,75	13	4,14
TAXE PROFESSIONNELLE	327	1,61	314	1,75	13	4,14
Excédent brut d'exploitation	(327)	-1,61	(314)	-1,75	(13)	-4,17
Autres produits d'exploitation	5	0,03	4	0,02	1	34,54
PDT DIV. GESTION COURANTE	5	0,03	4	0,02	1	34,54
Autres charges de gestion courante						-90,00
CHARGES DE GESTION COURANTE						-90,00
Résultat d'exploitation	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67
Résultat courant avant impôts	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	(322)	-1,59	(310)	-1,73	(11)	-3,67

Etats financiers au 31/03/2025

ETATS FISCAUX

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01042024	Régime " simplifié d'imposition " ☒ ou " réel normal " ☐	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	31032025	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)	

A	IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : PLACE DE LA PREVOITE		
33670 CREON		
Téléphone :		
SIRET 37854882000018		
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		

B	DIVERS
Activités exercées (souligner l'activité principale) : Loueur de fonds	
Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) ☐	

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)			322
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶		b	
revenus nets exonérés (a - b)		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	
		Total c + d	
3. Total			322
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ❷			322

4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸		
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI		e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI		f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹	à court terme et à long terme exonérées ❺	à long terme imposables ❹
à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹	dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ❺	dont plus-value à court terme exonérée ❺ (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt		
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art 44 quindecies ☐	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐
ZFU - territoires ent. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
Exonération ou abattement pratique ❺ → sur les plus-values imposables à 12,80% ☐		sur le bénéfice professionnel ☐
		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ❹	a - Bénéfice	b - Déficit
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).		
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodécies)		Moins-values à court terme (art 39 duodécies)
- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8% ☐		
Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ❹		

8. Régime des sociétés de personnes ❽
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ☐

9. Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ☐

D	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % ☐	

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET SALAS-GORDO 8 RUE AMAURY DE CRAON 33670 CREON Tél : 0556232739	

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : Lieu : CREON
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : LOUEUR DE FONDS
	Signature : DE SA TEIXEIRA JOSE
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	prestataire :

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2025)

Désignation de l'entreprise : Monsieur DESA TEIXEIRA JOSE		et date de clôture de l'exercice : 31032025				
E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI). <i>(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)</i>						
Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit		
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques		Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____						

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUIITE)
(2025)

Désignation de l'entreprise : Monsieur DESA TEIXEIRA JOSE		et date de clôture de l'exercice : 31032025	
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception	
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.		Exercice	
G	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)		
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT			
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
			Plus-value
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.			
I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice			
		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise		Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE		PLACE DE LA PREVOITE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				33670 CREON			
SIRET		3 7 8 5 4 8 8 2 0 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31032025	
				Exercice N-1 clos le		31032024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	92 232	012		92 232	92 232
		014	303	016	303		
	Immobilisations corporelles*	028	23 089	030	23 089		
	Immobilisations financières* (1)	040	2 368	042		2 368	2 368
	Total I (5)	044	117 992	048	23 392	94 600	94 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	7 870	086		7 870	10 023
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	7 870	098		7 870	10 023
	Total général (I + II)	110	125 862	112	23 392	102 470	104 623
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		102 093	104 758		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(322)	(310)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		101 771	104 447		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	699	176			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		699	176		
Total général (I + II + III)				180	102 470	104 623	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 277	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31032025	Exercice N-1 clos le 31032024
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	20 275 17 958
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	5 4
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	20 280 17 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	20 275 17 958
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	327	244	327 314
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	20 602 18 273
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(322) (310)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 322
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	dont divers* { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	643		645	
		648		649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354 322
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372 322

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	92 232	402		404		406	92 232												
	Autres	410	303	412		414		416	303												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 039	442		444		446	20 039												
	Installations générales agencements divers	450	3 049	452		454		456	3 049												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	2 368	482		484		486	2 368												
TOTAL		490	117 992	492		494		496	117 992												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	303	502		504		506	303												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	20 039	532		534		536	20 039												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 049	542		544		546	3 049												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	23 392	572		574		576	23 392												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤	⑥	⑦	⑧									
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **Monsieur DE SA TEIXEIRA JOSE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 055
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Monsieur DESA TEIXEIRA JOSE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042024		et clos le : 31032025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	20 275	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	20 275	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	5	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	20 280
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD